

Intéressé par la création d'entreprise ?

[Accueil](#) > [Orientation et Insertion](#) > [Entrepreneuriat](#)

Statut national étudiant-entrepreneur



Il permet aux étudiants de rendre compatible études et projet d'activités en proposant des aménagements d'emploi du temps, des crédits ECTS et la possibilité de substituer au stage le travail sur son projet.

[> PLUS D'INFORMATIONS](#)

Diplôme "Etudiant-entrepreneur" (D2E)

Il offre la possibilité d'être suivi par un enseignant et un professionnel dans la réalisation de son projet de création. Il est obligatoire pour les jeunes diplômés et fortement recommandé pour les étudiants en cours d'étude.

Avantages :

- Conservation du statut d'étudiant et du droit à la bourse pour les diplômés de moins de 26 ans ayant le statut étudiant-entrepreneur,
- Validation du projet entrepreneurial à la place d'un stage ou d'un projet de fin d'études,
- Aménagement des études, le cas échéant

[> PLUS D'INFORMATIONS](#)

UEL "CONDUITE DE PROJET DE CRÉATION D'ENTREPRISE"



Pour les étudiants de la L1 à la L3, la DOIP propose 26 heures au semestre 2 pour découvrir la réalité de la création d'une entreprise, de l'environnement d'une entreprise et du métier de chef d'entreprise.

[> EN SAVOIR PLUS](#)

Contacts UPJV

Centre de Ressources pour l'Entrepreneuriat et l'Innovation (CREI)
Contact DOIP : Virginie Clément-Strinati - 03 22 82 58 47

Créez votre entreprise avec le programme Start Up EPA

En 2015-2016, 5 start-up ont été mises en place par l'UPJV :



> EN SAVOIR PLUS

Les partenaires de la création d'entreprise

Pépité Picardie
Initiative Somme
EPA Hauts-de-France
APEC
CGPME